

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1223

Rubrik: Politique migratoire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Recherche consensus désespérément

Pour la première fois, une Conférence nationale sur les migrations a été organisée, à l'initiative d'Arnold Koller. Devant la pression migratoire accrue sur l'Europe de l'Ouest et les nombreux problèmes qui en découlent, la recherche d'un consensus national est plus que jamais d'urgence.

RÉFÉRENCES

Rapport sur une politique suisse en matière de migrations, Peter Arbenz, mai 1995. Voir aussi DP n°1222.

BASE LÉGALE

Le rapport Arbenz propose de fixer les bases d'une politique migratoire dans la Constitution et pense qu'il faudrait reformuler l'art. 69^{ter}. Une loi sur les migrations en découlerait. On devrait également réviser la LSEE, la Loi sur l'asile, celle sur la coopération au développement et l'aide humanitaire, ainsi que d'autres lois et ordonnances.

(vb) Ce jeudi 24 août à Berne, les participants (parlementaires, organisations d'entraide, chercheurs, hauts fonctionnaires), essentiellement alémaniques, ont été plongés dans le bain d'emblée. Se frayant un passage, entre la haie de manifestants syndicalistes (SIB) scandant: «le statut de saisonnier, au panier» (référence à la nouvelle ordonnance sur la limitation des étrangers), ils se voyaient confrontés à la question migratoire, dont il apparaît aujourd'hui illusoire et contre-productif de cloisonner les divers aspects (travail, asile, politique étrangère, coopération/développement).

Reconnaître les erreurs

Les points forts de la journée ont été sans conteste les interventions d'Arnold Koller et de Peter Arbenz, dont le rapport, remarquable, à l'opposé de la langue de bois fédérale, a servi de base à l'organisation de cette conférence. Alors que le Conseil fédéral s'était borné jusqu'aux années 90, qui virent apparaître les premiers rapports sur la politique de l'asile, à gérer le quotidien au coup par coup et, dans le domaine de l'immigration, à ramener le problème à un simple outil conjoncturel, on annonce enfin une vraie

n'est pas question de laisser les politiciens populistes jouer les apprentis sorciers. Voilà posées clairement les marques avant les élections fédérales. Il était temps: la politique, on le sait, a horreur du vide. D'ores et déjà, pas moins de 30 interventions parlementaires sur la question des étrangers ont été déposées depuis 1994 et deux initiatives de l'extrême droite sont en attente.

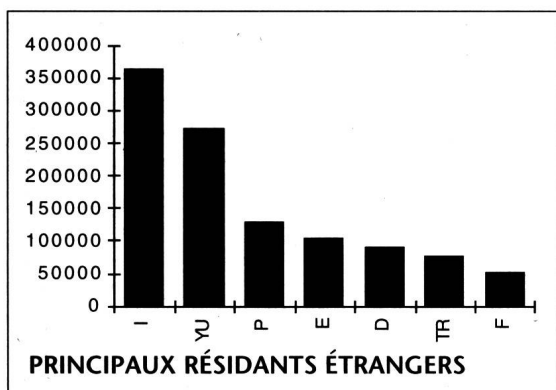
Certes, la population étrangère croît lentement mais sûrement. Cette augmentation est due surtout aux regroupements familiaux, aux transformations de permis saisonniers en permis annuels, mais aussi au taux très faible de naturalisation. Les étrangers résidant en Suisse, dont la famille est ici depuis deux, voire trois générations, sont toujours comptabilisés comme étrangers. En comparaison internationale, la naturalisation en Suisse apparaît plus ardue que dans la plupart des autres Etats européens et intervient plus tard qu'ailleurs.

Le courage politique consiste à dire qu'un régime démocratique ne peut faire diminuer un pourcentage de population étrangère établie sur son sol par décret. On ne peut pas davantage interdire aux étrangers de vouloir fonder une famille. Le rapport Arbenz va loin, puisqu'il postule un taux de population étrangère dépassant 25% à court terme (toutes catégories confondues, rappelons que la Suisse dépasse déjà le 21%). A Genève, le canton compte 38% de résidents étrangers. La vie est-elle pour autant invivable à Genève? Dommage qu'aucun Romand, à part le conseiller national Rémy Scheurer, ainsi que Christiane Brunner, en table ronde, n'ait été invité à en débattre à Berne ce jour-là.

Millions de clandestins en Europe

Les problèmes soulevés par Arnold Koller touchent aussi la population clandestine, qui atteint 5 à 10 millions dans les pays industrialisés d'Europe. Maintenir le taux d'acceptation des requérants d'asile entre 3 et 10 % dans ces mêmes pays semble ridicule. Il se pose donc le problème aigu de l'exécution des décisions de refus, répète Arnold Koller, qui continue pourtant de placer de l'espoir dans les mesures de contraintes acceptées en votation.

Devant ces constats implacables, on commence enfin à parler sérieusement de politi-



politique et on reconnaît les erreurs passées. Ainsi de la politique dite des 3 cercles, aux relents désagréablement sélectifs, qualifiée de raciste dans les milieux de l'asile, et qui a raté sa cible, puisque aujourd'hui, si les 2/3 des immigrants en Suisse sont encore d'origine européenne, ce nombre diminue régulièrement au profit des immigrés extra-européens.

Un brûlot

Sur la question du seuil d'étrangers souhaitable, problématique dangereuse, qui a toujours été le fer de lance de l'ancienne extrême droite nationaliste, reprise aujourd'hui par des partis gouvernementaux, tant Arnold Koller que Peter Arbenz ont été clairs. Il

Né le 7 décembre, mais pas de la dernière pluie

REPÈRES

Le 3 septembre 1993, le comité «Né le 7 décembre 1992», qui regroupe de jeunes citoyens, a déposé l'initiative populaire fédérale «Pour notre avenir au cœur de l'Europe», dont voici l'article principal: Art. 20, *Constit.* (nouveau)

La Suisse demande à devenir partie à l'Espace économique européen.

Le Conseil fédéral est autorisé à négocier, conclure et ratifier les traités nécessaires.

Les modifications ultérieures de ces traités sont soumises aux procédures ordinaires.

Le 21 janvier 1994, les Démocrates suisses et la Ligue des Tessinois ont déposé l'initiative populaire fédérale «Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!». L'initiative a la teneur suivante: Art. 20, *Constit* (nouveau)

Toutes les négociations entamées, avant le vote du peuple et des cantons sur l'initiative populaire fédérale «Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide! en vue d'une adhésion de la Suisse à la Communauté européenne (CE), sont rompues.

De nouvelles négociations ne peuvent être entamées sans l'accord du peuple et des cantons.

(ag) Pour renvoyer dos à dos les deux initiatives populaires, la pro et l'antieuropéenne, le Conseil fédéral n'a pas «fait du texte». Son non n'est même pas un non sec, ce qui traduirait une humeur politique. C'est non parce que cela va de soi, les propositions étant contraires à l'ordre constitutionnel naturel. Cette impartialité professorale a évidemment l'inconvénient de traiter avec le même mépris les bonnes volontés fourvoyées et les mauvaises intentions avouées.

Délégation de compétences

L'initiative des jeunes, «née le 7 décembre», a été conçue comme un recours après le refus de l'EEE. Son but est de demander que le peuple se prononce à nouveau. Mais elle introduit de surcroît une innovation d'importance: le Conseil fédéral recevrait du peuple une délégation de compétence l'autorisant à conclure et ratifier les traités. Ni le Parlement, ni le peuple n'auraient à se prononcer sur le résultat. L'autre initiative, soutenue par les Démocrates suisses et la Ligue des Tessinois, demande que le peuple et les cantons se prononcent non pas sur le résultat de négociations éventuelles, mais sur l'ouverture même de négociations qui auraient pour but l'adhésion à l'Union européenne.

Enfin, donnée essentielle, les initiatives seront soumises au peuple (obligation légale) dans l'ordre où elles ont été déposées: les jeunes d'abord, la Lega ensuite.

Ces deux initiatives ne sont pas la bataille décisive; il y a simplement mouvement sur les deux ailes. Certes l'initiative des jeunes

trancherait le principe d'une appartenance de la Suisse à l'EEE. Mais après l'adhésion à la CE de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande, l'EEE a perdu de sa substance. Le comité, né le 7 décembre, le reconnaît implicitement puisqu'il a lancé une deuxième initiative préconisant des négociations d'adhésion. Ce qui sera primordial en revanche, c'est l'impact psychologique et politique de ces deux votes.

Si l'on exclut l'acceptation de l'une ou l'autre de ces initiatives, deux interprétations pourront être données à la partie engagée.

Première hypothèse. Succès de l'attentisme, confirmation de la justesse de la politique actuelle du Conseil fédéral: négociations bilatérales, défendues pied à pied. Certes, il peut y avoir des nuances dans l'attentisme. Le Conseil fédéral aimerait lui donner un sens positif; une chose après l'autre. Mais un rejet marqué de l'initiative des jeunes lui conférerait plutôt la signification: on en reste au statu quo.

Une initiative seule en lice

Deuxième hypothèse. Il se dégage du vote la volonté du peuple de laisser le jeu franchement ouvert. Pour cela une condition: que l'initiative de la Lega demeure seule en lice et soit clairement repoussée.

Le comité du 7 décembre est plutôt enclin à voir dans ces invitations à retirer son initiative des manœuvres politiciennes. Il aurait tort. Simplement: la bataille engagée implique de l'intelligence tactique et du réalisme politique.

Les pro-européens n'ont pas intérêt, ne serait-ce que pour un temps, à se couper de l'officialité politique, y compris de ceux qui sont acquis à la cause européenne. Il serait faux de se battre sur un texte dépassé, tout en disant que ce qui compte c'est un succès d'estime, une manière de se décompter. Inversement, il serait de première importance de réunir un front large contre l'initiative de la Lega, de mettre Blocher en porte-à-faux et de remporter une première victoire, même défensive. Le jour où le Conseil fédéral ouvrira des négociations, il jouira, par l'effet du rejet de l'initiative de la Lega, d'une légitimité accrue.

Que le comité du 7 décembre accepte, surmontant les résistances d'amour-propre, de retirer son initiative.

Ce ne sera pas peur de perdre ou service rendu à la classe politique; mais appréciation de la situation et choix du terrain le meilleur pour une première bataille victorieuse. ■

●●●
de d'intégration, comme si l'on ne pouvait désormais faire autrement. La Suisse reconnaît qu'elle est de facto un pays d'immigration.

Pour faire face à ce défi que l'on regarde enfin en face, il faut donner à la Suisse les moyens de sa future politique: décroiser les départements et les offices qui ont affaire directement ou indirectement avec la question des étrangers, construire un échafaudage législatif qui englobe tous ces aspects, instaurer des structures transversales. Parler vrai, mais aussi entreprendre tout un travail d'information (d'ores et déjà des brochures éditées par l'Office fédéral des réfugiés ainsi que l'Office fédéral de la statistique, en trois langues, s'y emploient) auprès de la population. ■